



Supplément au Prospectus de Base en date du 6 juillet 2015

VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 4.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base en date du 6 novembre 2014 (le "**Prospectus de Base**"), visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le n° 14-589 en date du 6 novembre 2014, préparé par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"**Émetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 4.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**") ainsi que le supplément visé le 19 décembre 2014 (Visa AMF n° 14-0661 du 19 décembre 2014) relatif au vote du Budget Primitif 2015. Les termes définis dans le Prospectus de base et le précédent Supplément ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 04 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus à la suite du vote du Compte Administratif 2014 par le Conseil de Paris en date des 29 et 30 juin 2015, et à celle d'un rapport de Fitch Ratings sur la note et la perspective de la Ville de Paris ; il complète en conséquence le Prospectus de Base.

Conformément à l'article 212-25-II du Règlement général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément au Prospectus de Base ont le droit de retirer leur acceptation pendant un délai de deux (2) jours de négociation suivant la publication du présent Supplément au Prospectus de Base, soit jusqu'au 8 juillet 2015.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, Agent Payeur Principal et Agent de Calcul, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (http://www.paris.fr/politiques/taxes-impots/programme-d-emissions-de-titres-emtn/rub_195_stand_18579_port_10637).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

SOMMAIRE

I/ Présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2014	P.3
1) L'équilibre général du CA 2014	P.5
2) L'évolution des grands postes de dépenses et recettes	P.6
II/ Comptes administratifs 2014	P.17
1) Soldes financiers consolidés 2009-2014	P.17
2) CA Ville	P.18
3) CA Département	P.19
4) Principaux ratios	P.20
III/ Révision par Fitch Ratings de la perspective associée à la note de la Ville	P.21

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

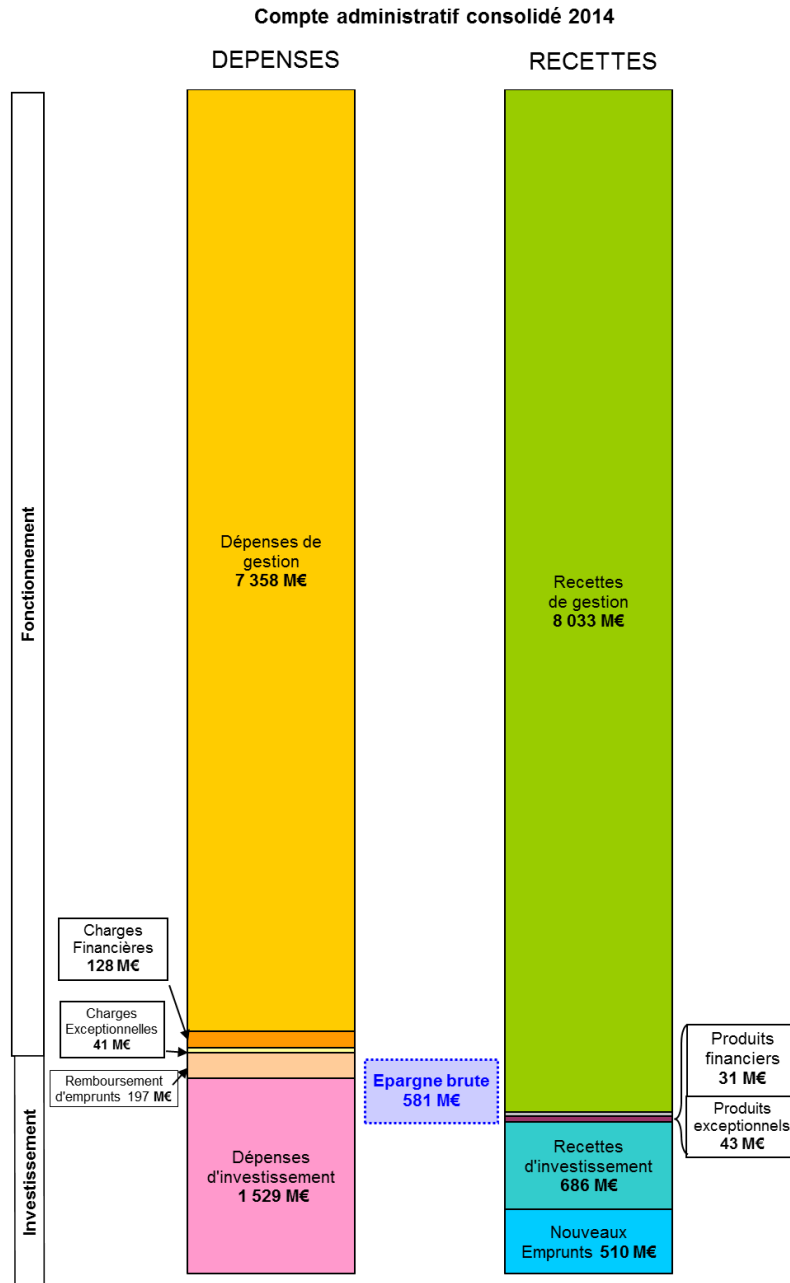
Analyse financière consolidée de la Ville et du Département du compte administratif 2009 à 2014

Ville et Département de Paris							
en M€							
	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
Contributions directes	2 122	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	-4,7%
TEOM	377	414	426	434	446	451	1,1%
Taxe de balayage	70	71	70	104	104	104	0,2%
Droits de stationnement	44	47	63	59	63	64	1,8%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	70	78	72	69	74	70	-5,5%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	647	928	1 078	1 177	918	1 089,3	18,7%
Autres impôts et taxes	65	67	68	71	69	69	1,2%
Impôts et taxes	3 396	3 897	4 881	5 121	5 130	5 141	0,2%
Compensation APA (CNSA)	19	9	13	12	12	10	-16,6%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	264	260	261	266	260	259	-0,4%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	73	80	76	74	72	86	19,5%
Compensations des transferts de compétences	356	348	350	351	344	355	3,2%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 270	1 263	1 290	1 259	1 227	1 134	-7,5%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	56	60	54	48	44	-9,9%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-1,1%
Dotations de l'Etat	1 345	1 335	1 365	1 329	1 291	1 194	-7,5%
Subventions et participations (Etat, Département, Région, FSE)	181	201	201	214	213	238	11,6%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	211	185	226	226	213	204	-4,2%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine (dont droits de v	59	56	60	66	67	74	10,1%
Participations des usagers parisiens	147	156	157	169	168	167	-0,8%
Produits d'exploitation	417	397	443	461	449	445	-0,8%
Excédents de ZAC		2	132			213	
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	216	195	184	171	189	197	4,1%
Recouvrements sur bénéficiaires	93	84	86	82	86	89	4,2%
Travaux pour compte de tiers	20	27	35	36	45	61	35,5%
Remboursement ESA	29	28	30	32	36	32	-11,7%
Remboursement des frais de personnel (Remboursement des frai	76	69	74	66	67	68	1,9%
Total autres recettes courantes de fonctionnement	434	403	410	387	422	447	5,8%
Recettes courantes de fonctionnement	6 129	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	2,3%
Charges de personnel	1 982	2 026	2 059	2 109	2 111	2 209	4,7%
Charges à caractère général	798	832	858	833	823	821	-0,2%
Aide sociale, dont :	692	746	812	853	848	845	-0,3%
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	234	257	303	336	324	307	-5,2%
<i>Aide sociale aux personnes handicapés (PCH, ACTP)</i>	48	49	54	61	65	70	7,3%
<i>Aide à l'hébergement des personnes handicapées</i>	112	120	122	129	142	146	2,9%
<i>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</i>	125	136	138	141	133	135	1,2%
<i>Aide à l'hébergement des personnes âgées</i>	146	149	153	149	146	149	2,0%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	348	363	359	366	381	399	4,8%
<i>dont part allocation RMI/RSA</i>	285	300	297	301	318	337	5,9%
Contribution au CASVP	299	313	315	323	314,4	313	-0,3%
Total aide sociale	1 339	1 421	1 486	1 541	1 543	1 558	1,0%
Subvention de fonctionnement Ville	218	202	204	207	273	273	-0,3%
Subventions et participations diverses	200	208	223	249	254	253	0,0%
Subventions et participations	419	410	428	454	527	526	-0,2%
Préfecture de police	271	276	280	287	290	292	0,5%
Contribution au STIF	335	344	353	360	367	374	2,0%
Contribution au SYCTOM	122	127	131	133	119	126	5,7%
Contributions	728	747	764	780	776	791	2,0%

Ville et Département de Paris							
en M€							
	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
FSRIF	101	86	104	121	131	141	7,7%
Fonds de péréquation DMTO			67	80	88	81	-7,9%
Fonds de péréquation communal (FPIC)				22	67	116	73,8%
Fonds de péréquation CVAE					16	18	15,6%
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF						27	
Dépenses de péréquation	101	86	170	223	302,0	383	26,9%
FNGIR			884	892	898	898	0,0%
Autres charges de gestion courante	180	179	155	170	167	171	2,2%
Charges de gestion courante	5 547	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	3,0%
Epargne de gestion	582	881	978	863	703	676	-3,9%
Produits financiers	13	14	24	21	19	31	62,9%
Charges financières	60	64	91	100	112	128	14,9%
Solde financier	-47	-50	-66	-79	-93	-97	5,0%
Produits exceptionnels	20	12	10	9	29	43	47,0%
Charges exceptionnelles	66	47	56	36	67	41	-39,4%
Solde exceptionnel	-46	-34	-46	-27	-38	2	-105,4%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 163	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	2,7%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 673	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	2,8%
Epargne brute	490	797	866	757	573	581	1,4%
Subventions et dotations reçues	371	245	282	266	352	352	-0,1%
- dont subvention d'investissement reçues	93	105	116	49	156	143	-8,1%
- dont amendes de police	34	28	35	37	32	33	3,5%
- dont FCTVA	235	104	125	173	149	168	12,4%
Produits de cession des immobilisations	118	59	50	107	122	122	0,4%
Opérations pour compte de tiers	9	4	5	18	24	22	-9,9%
Remboursement de prêts	260	42	20	32	72	15	-78,8%
Autres immobilisations financières	30	95	120	134	66	168	154,6%
Autres recettes réelles d'investissement	5	13	17	21	34	6	-82,6%
Recettes réelles d'investissement	793	457	495	577	671	686	2,2%
Immobilisations incorporelles	25	17	19	18	13	10	-20,5%
Subventions d'équipement	480	441	470	500	507	455	-10,4%
Acquisitions	352	330	201	210	206	213	3,4%
dont Compte Foncier	239	237	123	150	131		-100,0%
Travaux	587	655	808	865	949	800	-15,7%
Opérations pour compte de tiers	5	11	16	24	23	20	-13,5%
Prêts accordés	6	15		6			-100,0%
Autres dépenses réelles d'investissement	8	8	36	39	41	31	-25,5%
Dépenses réelles d'investissement	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	-12,1%
Capacité de financement des investissements	1 283	1 254	1 360	1 334	1 243	1 266	1,9%
Remboursements d'emprunt	120	125	184	200	200	197	-1,7%
Besoin de financement (dépenses réelles d'inv. + remboursements)	300	348	375	528	697	460	-34,0%
Nouveaux emprunts	275	340	381	470	630	510	-19,1%
Fonds de roulement au 1er janvier	318	293	285	288	230	163	-29,1%
Variation du fonds de roulement	-25	-8	6	-58	-67	50	-174,6%
Fonds de roulement au 31 décembre	293	285	291	230	163	213	30,7%
Encours de dette au 1er janvier	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	13,5%
Encours de dette au 31 décembre	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	12,7%
Variation de l'encours de dette	155	215	197	327	436	466	6,8%
Capacité de financement	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	15,9%

1) L'équilibre général du CA 2014

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 529 M€, contre 1 740 M€ en 2013, qui avait marqué un « pic » lié à l'achèvement de nouveaux projets de la mandature précédente. Ces dépenses ont pu être financées à hauteur de 581 M€ par l'épargne brute dégagée en fonctionnement. A cette épargne brute s'ajoutent les recettes d'investissement de 686 M€ qui ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 1 266 M€ (en hausse de 23 M€), soit 83 % du besoin de financement des investissements, et de limiter le besoin de nouveaux emprunts à 510 M€ (630 M€ en 2013), avant amortissement de la dette.



2) L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

2.1 Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 529 M€, dont 1 332 M€ de crédits de paiement sur le budget municipal et 197 M€ sur le budget départemental. Le besoin de financement qui en résulte est en grande partie compensé par des recettes d'investissement dynamiques, en hausse de 15 M€ par rapport à 2013.

Les dépenses de travaux représentent 52 % des dépenses d'investissement soit 800 M€ (- 149 M€ par rapport au CA 2013). Cette décélération de la dépense s'explique principalement par le terme des travaux sur le Tramway Ivry - Porte de la Chapelle (- 46 M€) et de moindres dépenses d'importance sur les équipements à caractère sportif (- 70 M€), à caractère culturel (- 39 M€) et ceux de la petite enfance (en baisse de 36 M€).

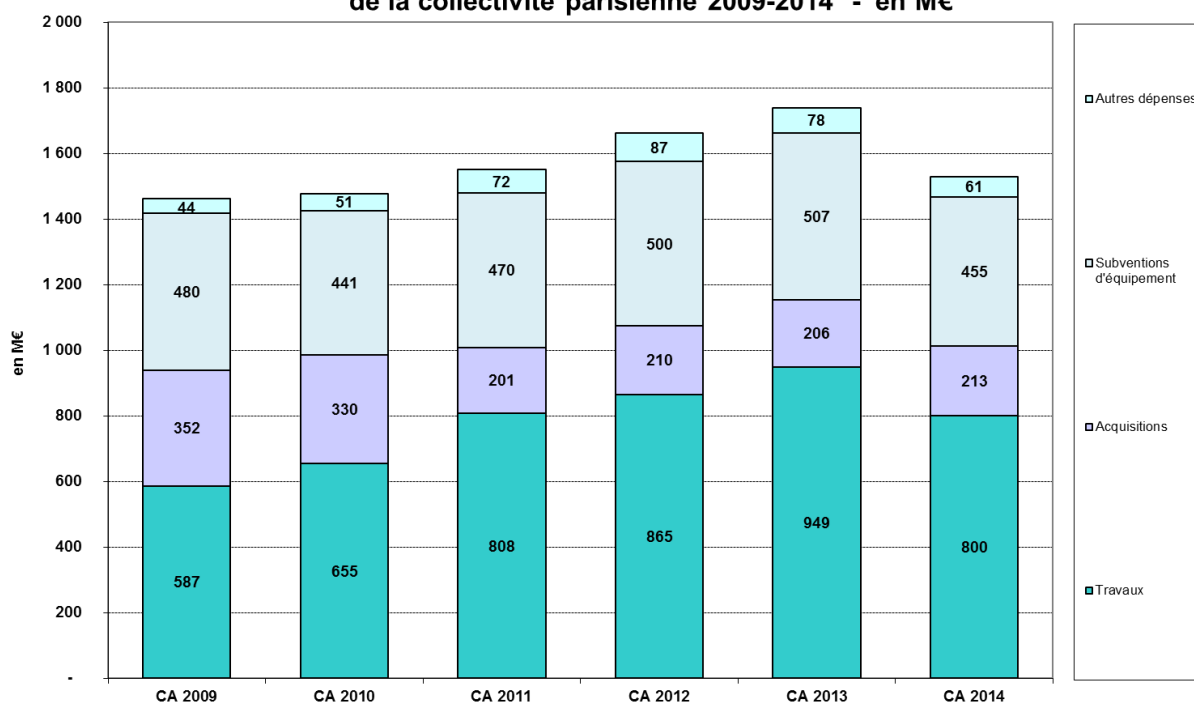
Les subventions d'équipement décroissent également (- 53 M€) pour atteindre un montant de 455 M€ ; les subventions versées pour le logement social restent élevées, avec 303 M€.

Les dépenses d'acquisitions s'élèvent à 213 M€ en 2014, dont 136 M€ au titre du compte foncier.

Les autres dépenses réelles d'investissement représentent un montant total de 61 M€, et incluent notamment les opérations pour le compte de tiers (20 M€ au CA 2014) et les immobilisations incorporelles (10 M€).

Le montant neutralisé en dépenses et en recettes pour l'exercice 2014 est de 315 M€ (contre 274 M€ en 2013). Ce montant correspond au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles pour 111 M€, au remboursement du capital de l'emprunt souscrit par l'association Philharmonie dans le cadre d'un montage d'échéancier pour 152,5 M€ et aux opérations d'urbanisme liées à des montages pour des cessions ou des acquisitions avec échéanciers et échanges fonciers (hors opérations relatives au projet Clichy-Batignolles, à l'opération T8 et Jourdan et au remboursement de l'avance à la Société d'Économie Mixte Aménagement de la Ville de Paris (Semavip), pour un total de 51,5 M€).

**Evolution des dépenses réelles d'investissement
hors remboursement d'emprunt
de la collectivité parisienne 2009-2014 - en M€**



Les recettes d'investissement ont augmenté de 15 M€ entre 2013 et 2014, passant de 671 M€ à 686 M€ en 2014.

Le montant du produit de cessions des immobilisations atteint 122 M€ comme en 2013. L'objectif opérationnel de réalisation de 200 M€ de cessions foncières en 2014 a par ailleurs été atteint, à hauteur de 190 M€ (ce montant ne se retrouve qu'imparfaitement dans les recettes budgétaires de l'année, qui recouvrent un périmètre différent).

Les subventions d'investissement et dotations perçues sont en baisse de 20 M€ pour atteindre 151 M€, notamment du fait de la diminution des crédits délégués de l'État au Département au titre de l'aide à la pierre.

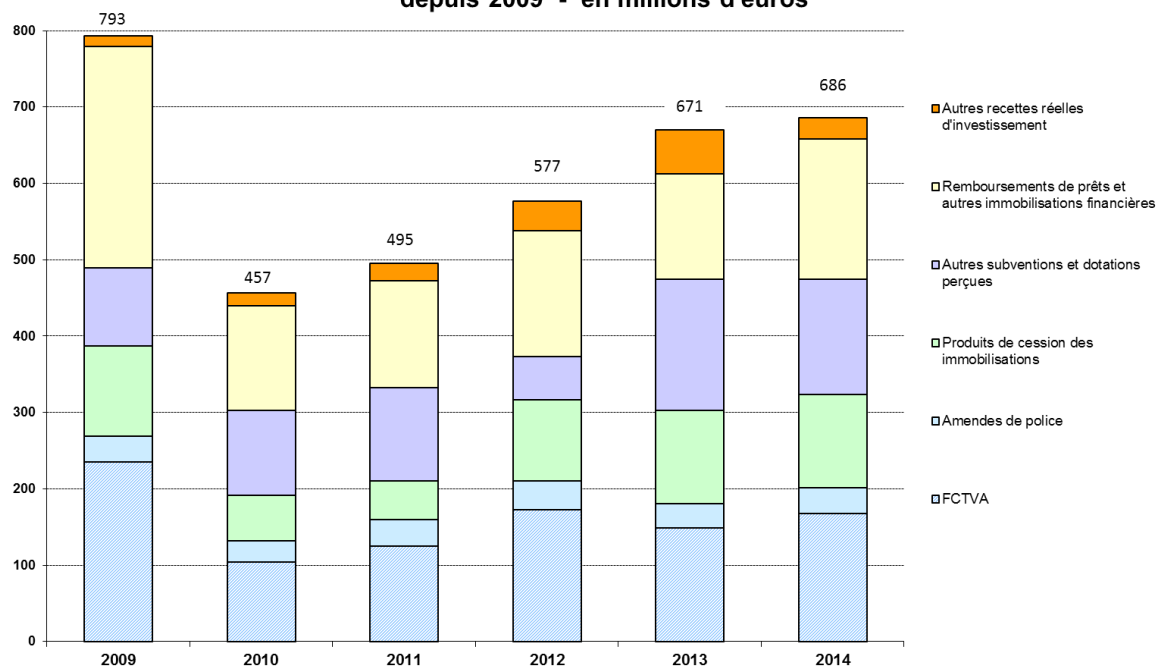
Le produit des immobilisations financières et remboursements de prêts atteint 184 M€ en 2014 contre 138 M€ au CA 2013 principalement en raison de la hausse des recettes liées aux opérations des Halles et du parking Rambuteau (+ 44,6 M€).

La recette recouvrée sur le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'établit à 168 M€ contre 149 M€ en 2013.

Le produit des amendes de police est de 33 M€ en 2014, en hausse de 1 M€ par rapport à 2013.

Les autres recettes réelles d'investissement s'élèvent à 28 M€ dont 22 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.

Evolution des recettes réelles d'investissement de la Collectivité parisienne depuis 2009 - en millions d'euros



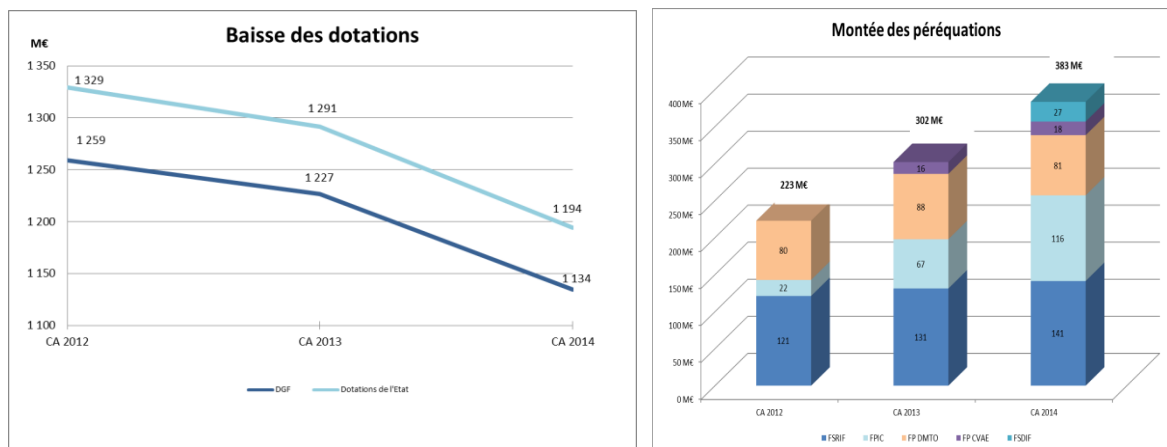
En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'Etat au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. A compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1.

2.2 Malgré la montée en charge de la péréquation et la diminution des dotations versées par l'État, l'épargne brute dégagée en 2014 (581 M€) permet de financer plus d'un tiers des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 527 M€ en 2014, en progression de 2,8 % de 2013 à 2014, principalement sous l'effet de la croissance des dépenses de péréquation. Après neutralisation de la progression des dépenses de péréquation, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 7 143 M€ en 2014, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2013.

Les dépenses de péréquation atteignent 383 M€, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2013 (+ 81 M€).

Évolution des dotations et des dépenses de péréquation entre 2012 et 2014



Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** a de nouveau fortement augmenté la contribution de la Ville en 2014 pour atteindre 116 M€ (+ 49 M€), ce qui représente 20 % du montant total du fonds et fait de Paris le premier contributeur.

La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 8 % par rapport à 2013, comme l'an dernier, pour s'établir à 141 M€, soit 57 % du montant total du fonds.

La contribution au **Fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)**, mis en place en 2011, est en revanche en baisse de 8 %, passant de 88 M€ à 81 M€ en 2013 par rapport à 2012, en lien avec la diminution des recettes issues de la fiscalité immobilière.

La contribution de la collectivité parisienne au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** a augmenté de 2 M€ en 2014, pour atteindre 18 M€, soit 32 % des ressources totales du fonds.

La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2014 à un nouveau **fonds de péréquation de solidarité pour les départements de l'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27 M€, ce qui représente 44 % du montant total du fonds.

Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 209 M€ en 2014, ce qui représente 33 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement (hors Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR).

Ces dépenses sont en progression de 4,7 % par rapport au compte administratif 2013. Cette hausse reflète notamment la montée en charge et les effets en année pleine de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs. Une fois neutralisé cet impact, l'évolution est de 3,5 %.

Cette évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- **Une hausse significative des coûts salariaux** (45 M€) sous l'effet de facteurs exogènes, notamment les mesures gouvernementales de revalorisation des catégories C (attribution de + 7 points en moyenne à plus de 30 000 agents de catégorie B et C), l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) et le relèvement des taux de cotisation (progression du taux de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 1,55 point).
- **L'impact du schéma d'emploi** avec le recrutement de 1 041 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires en moyenne sur l'année 2014 principalement dédiés à l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) (564 adjoints d'animation et d'action sportive, 137 agents spécialisés d'école maternelle (ASEM), 123 AREM, etc.) et aux ouvertures des nouveaux équipements, principalement les établissements d'accueil de la petite enfance (près de 280 ETP en moyenne annuelle). L'impact financier de l'ARE en 2014 au titre des dépenses de personnel est estimé à 38 M€.
- Il convient d'ajouter à ces mesures **les effets de la politique de ressources humaines** menée par la collectivité au titre, par exemple, de l'avancement à la durée minimale d'échelon et de la progression de carrière (ouverture de nouveaux débouchés en catégorie B pour certains corps de catégorie C notamment pour les filières techniques).
- Par ailleurs, la collectivité maintient sa politique en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi avec le développement des recrutements des Emplois d'Avenir (dépenses en progression 0,9 M€ en 2014).

Les dépenses sociales hors charges à caractère général sont en hausse de 1 % (+ 15 M€) pour atteindre 1 558 M€. Les dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA) s'élèvent à 399 M€ dont 337,2 M€ au titre des allocations RMI/RSA, en hausse de 18 M€ directement liées à la progression du nombre de bénéficiaires (67 292 en 2014 contre 65 063 en 2013, soit une hausse de 3,4 %). **L'aide sociale aux personnes handicapées** augmente également de 9 M€ pour s'élever à 216 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement et de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) liée à la fois à la progression du nombre de bénéficiaires (3 870 fin 2014 contre 3 584 fin 2013) et du montant mensuel moyen (+ 10 % par rapport à 2013). **Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** sont en hausse de 2 M€ (135 M€ contre 133 M€ en 2013), du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. A contrario, **les dépenses d'aide sociale à l'enfance (ASE)**, hors charges imputées sur le chapitre 011, sont en recul de 17 M€ (307 M€ contre 324 M€ en 2013). La baisse des dépenses constatées s'explique d'une part par l'impact de la circulaire du 31 mai 2013 « relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers » qui, à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation entre les Départements, a entraîné une diminution de 8 % du nombre de mineurs isolés étrangers admis à l'ASE de Paris, et d'autre part par la généralisation du transfert de la gestion des Prises en Charges Hôtelières de l'ASE (PCH-ASE) au Samu Social de Paris qui a permis de réduire le coût de nuitée, générant une économie de 2,5 M€ par rapport à 2013.

La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) passe de 314 M€ en 2013 à 313 M€ en 2014, en légère diminution de 0,7 M€. Cette évolution est liée d'une part à un effet de périmètre dû au transfert du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) du CASVP vers le Département et d'autre part à une hausse des dépenses au titre des charges de fonctionnement et des allocations.

Le montant des **charges à caractère général** atteint 821 M€ en 2014 contre 823 M€ au CA 2013, soit une diminution de 0,2 %. **La maîtrise de ces charges constitue un fait marquant de l'exécution budgétaire en 2014**, et a été rendue possible notamment grâce à la poursuite d'économies sur les dépenses de collecte de déchets, d'entretien de la voirie, des fluides, et du compte locatif.

Parmi les charges à caractère général, les dépenses liées aux contrats de prestations de services ont augmenté de 2,4 % pour atteindre 274,3 M€ et se répartissent de la façon suivante :

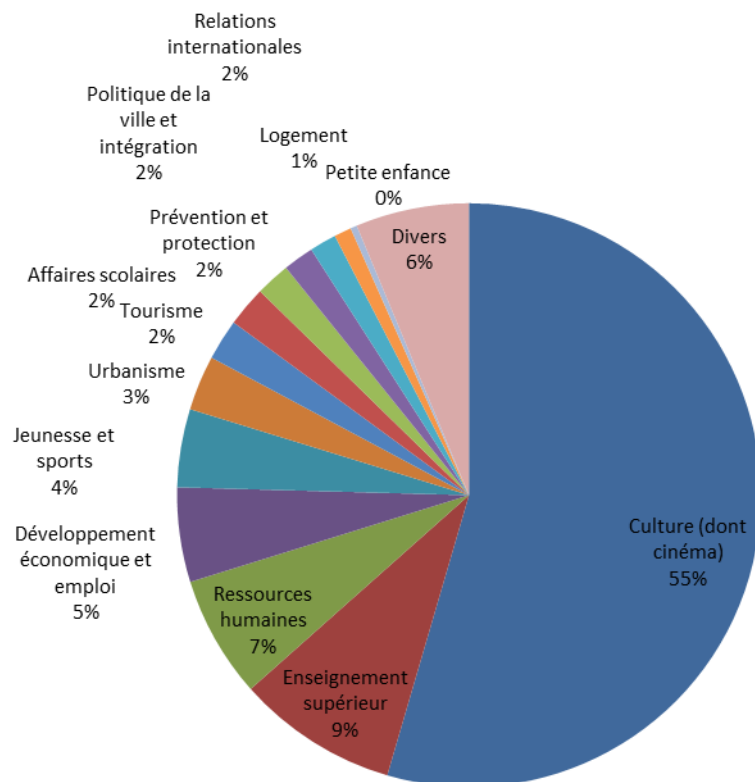
	CA 2013	CA 2014	%/ CA 2013
Propreté	106,9	108,7	1,70%
Voirie	53,6	55,1	2,70%
Affaires sociales	23,2	23,7	2,30%
Petite enfance	20,4	24,2	18,30%
Sports et de la jeunesse	17,4	16,8	-3,20%
Culture	12	13	8,60%
Affaires scolaires	2,8	2,5	-13,50%
Logement	3,8	4,1	9,70%
Espaces verts	4,1	4,4	6,90%
Informatique et téléphone	4,8	4,3	-9,80%
Communication et information	2,6	2,2	-12,10%
Accès au droit	1,9	1,8	-3,80%
Logistique	1,7	1,3	-23,90%
Autres domaines	12,8	12,1	-5,10%
TOTAL	267,9	274,3	2,40%

Les **contributions** de la collectivité parisienne (791 M€ en 2014 contre 776 M€ en 2013) sont en hausse de 2 % :

- la contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) atteint 374 M€ (+ 7 M€ par rapport au CA 2013), dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics ;
- la contribution à la Préfecture de police augmente de 2 M€ pour s'établir à 292 M€ (+ 0,5 %) ;
- la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) augmente de 5,7 % pour s'élever à 126 M€, cette hausse s'expliquant principalement par le faible niveau du CA 2013 lié à la baisse des tonnages collectés en 2012.

Le montant total des **subventions de fonctionnement hors subventions à caractère social** est de 526 M€ en 2014, soit - 1 M€ par rapport à 2013. Cette baisse de 0,2 % s'explique par la baisse de 2 M€ des subventions aux caisses des écoles, partiellement compensée par la hausse de 2,1 M€ du financement des places en crèches, qui atteint 47,6 M€, contre 45,5 M€ en 2013. Les subventions versées pour l'entretien et les frais de **restauration des collèges** ont augmenté de 0,7 M€ pour s'élever à 5,4 M€. La hausse des subventions versées au titre des **affaires culturelles et du cinéma**, hors subvention à l'établissement public EP Musées, est de 8,9 M€ pour atteindre 106,6 M€, cette évolution s'expliquant par la hausse de la subvention versée à la Philharmonie. A contrario, les dépenses au titre des **affaires scolaires** sont en baisse de 5,5 M€ pour atteindre 6,7 M€ en 2014 contre 12,2 M€ fin 2013 en raison de la substitution des appels à projet pour les ateliers périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015 par des marchés.

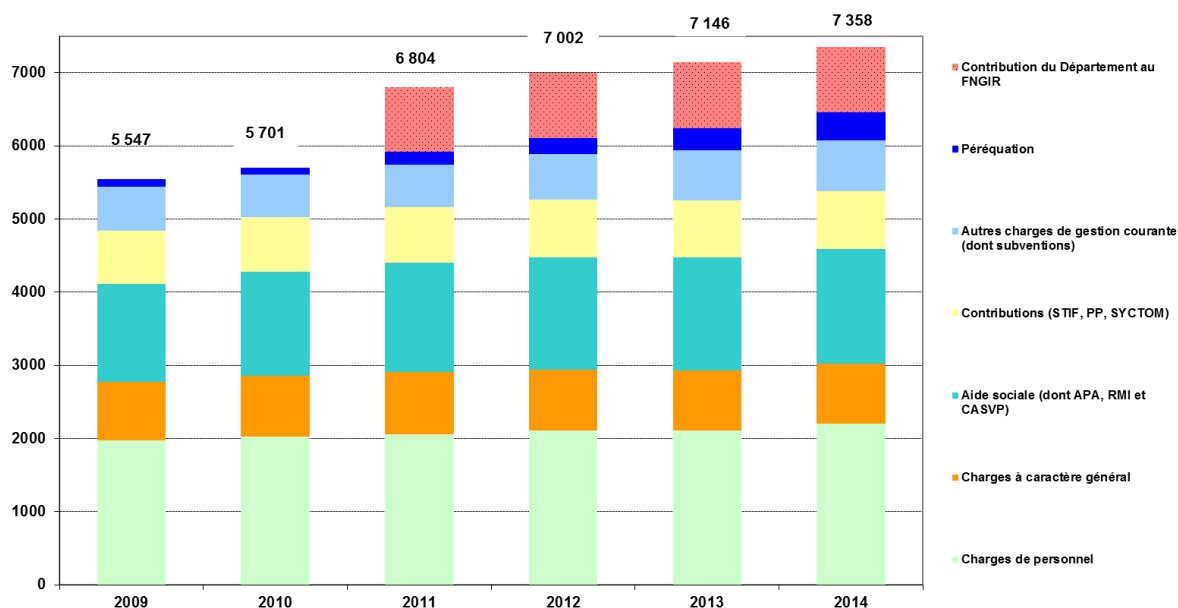
Après déduction des subventions aux caisses des écoles et aux crèches susmentionnées et de la contribution au CASVP, la ventilation des **subventions de fonctionnement versées à des tiers publics et privés** pour un montant de 302 M€ (dont subvention à l'EP Musées) au CA 2014 est la suivante :



Les **charges exceptionnelles** se montent à 41 M€ au CA 2014, en baisse de 26 M€ par rapport au CA 2013. Le CA 2013 était particulièrement élevé du fait du versement à la SIEMP d'indemnités liées à la résiliation anticipée des baux faisant suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes (23,7 M€).

La poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année, à un taux moyen de 1,91 %. Les **frais financiers** se sont élevés à 128 M€ contre 112 M€ l'année précédente.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2009 - en M€



Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,7 %, soit un montant de 8 107 M€ en 2014 contre 7 897 M€ en 2013.

Au total, et à taux d'imposition constants, les impôts et contributions directs diminuent de 4,7 %, sous l'effet du recul des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) :

	CA 2013	CA 2014	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 423,80	1 228,90	-13,70%
Taxe Foncière	966,5	976,4	1,00%
Taxe Habitation	721,5	722,8	0,20%
Taxe Foncière des entreprises	297,1	307,8	3,60%
Taxe sur les Surfaces commerciales	15,6	15	-3,50%
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10	11,4	13,70%
Rôles supplémentaires	21,6	30,8	42,50%
Total	3 456,10	3 293,20	-4,70%

Cette baisse notable sur la perception des contributions directes est atténuée par la progression des recettes de **fiscalité immobilière**. Par ailleurs, il a été procédé en 2014 au titrage d'un mois supplémentaire de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), ainsi treize mois ont été perçus sur l'année comptable 2014 contre douze en 2013. La recette totale 2014 est de 1 089 M€, en augmentation de 18,7 % par rapport à 2013, soit + 172 M€. À périmètre constant, la progression est de 102,5 M€. Le nombre des transactions immobilières a par ailleurs augmenté par rapport à fin 2013 : 43 767 transactions comptabilisées en 2014 contre 41 458 en 2013, sur treize mois, soit une évolution de + 5,6 %.

Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à 451 M€ en 2014, soit une progression de 1 % par rapport à 2013 qui s'explique par la revalorisation nominale votée par le Parlement et par l'évolution physique des bases de la taxe foncière.

Les recouvrements au titre de la **taxe de balayage** se sont stabilisés à 104 M€ en 2014.

Le produit des **droits de stationnement** est par ailleurs en légère augmentation, passant de 63,2 M€ à 64,4 M€.

A contrario, le produit de la **taxe sur l'électricité** atteint 70 M€, contre 74 M€ au CA 2013, l'année 2013 ayant été exceptionnelle du fait de la rigueur climatique.

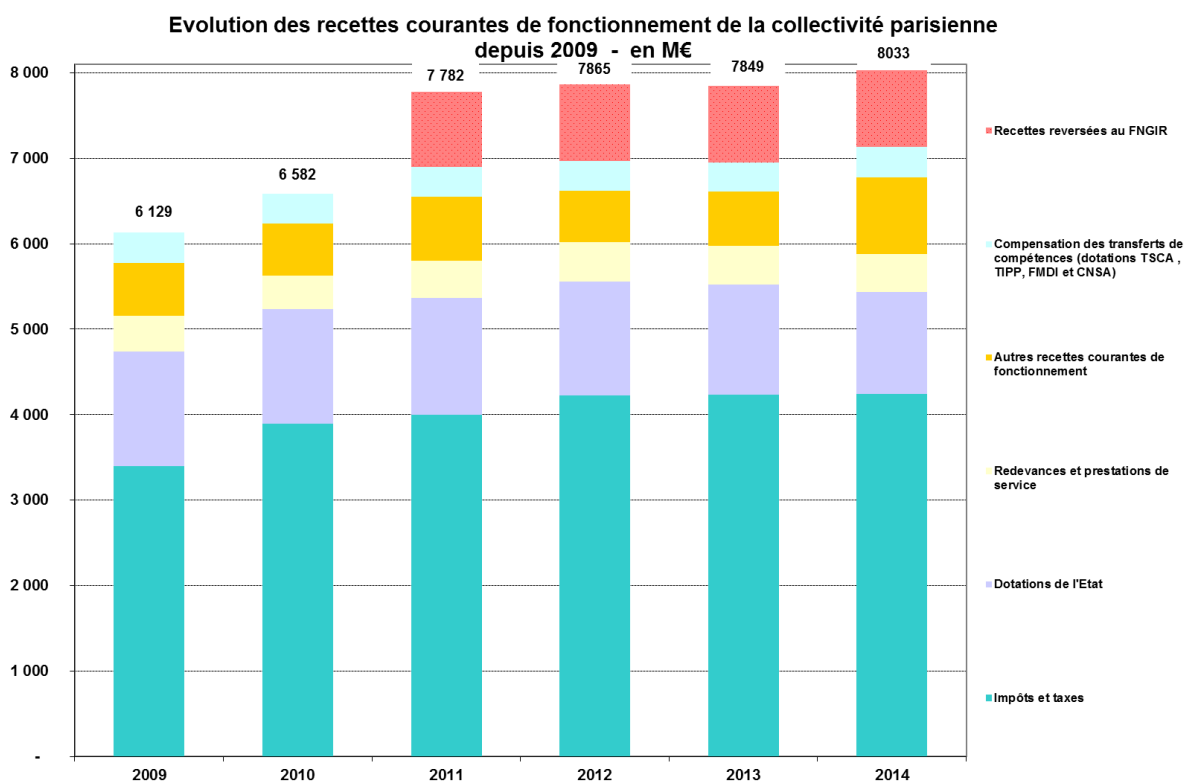
Les dotations de l'État sont en diminution de 97 M€ par rapport à 2013, dont - 92 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 1 134 M€ au CA 2014, contre 1 227 M€ au CA 2013. Le montant total des dotations est de 1 194 M€ au CA 2014, contre 1 291 M€ au CA 2013 (-7,5 %).

Les recettes recouvrées au titre des **compensations de transferts de compétences** sont en hausse de 3,2 %, soit + 11 M€. Cette hausse s'explique principalement par la perception de nouvelles recettes issues de l'accord du 16 juillet 2013. Cet accord prenait acte de la discordance croissante entre les dépenses incombant aux conseils généraux en matière d'allocations personnelles de solidarité et les compensations consenties par l'État et proposait des solutions financières pour l'atténuer. Ainsi, un fonds de compensation a notamment été mis en place en 2014 par transfert des frais de gestion de taxes locales perçus jusqu'alors par l'État. Le reversement de ces frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties au Département s'élève à 10,4 M€. À périmètre constant, ces recettes sont stables à hauteur de 345 M€, avec cependant une légère baisse de la dotation « allocation personnalisée d'autonomie (APA) » notifiée par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (- 1,9 M€). Cette dotation est calculée en fonction des dépenses d'APA réalisées par le Département en 2013 ; ces dépenses ont été plus faibles l'année dernière et en 2014 qu'en 2011 et 2012, corrélativement à l'introduction du paiement à la première heure. A contrario, les recettes au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) augmentent de 2,6 M€ par rapport à 2013.

Les produits d'exploitation et redevances décroissent par ailleurs de 4 M€ (- 0,8 %) par rapport à 2013, passant de 449 M€ à 445 M€ en 2014 dont 278 M€ au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 167 M€ au titre des participations des usagers parisiens. Les recettes issues des redevances sont en baisse de 9 M€ (204 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013), principalement sous l'effet conjugué de la recette exceptionnelle perçue en 2013 correspondant au solde des comptes conventionnels avec les bailleurs (- 21,7 M€) et de la hausse des redevances au titre de la Tour Eiffel (15,7 M€) et de Numéricable (+ 4,8 M€).

Les participations des usagers sont également en baisse de 1,4 M€ (166,8 M€ en 2014 contre 168,2 M€ au CA 2013) en partie liée à la baisse des recettes Facil' Familles notamment sur les services périscolaires.

A contrario, les recettes d'utilisation du domaine sont en hausse de 7 M€, passant de 67 M€ en 2013 à 74 M€ en 2014, essentiellement grâce à la progression des recettes de droits de stationnement et d'occupation de la voie publique.



Les **recettes de subventions et participations** sont en hausse de 25 M€, soit 238 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013, dont 19 M€ au titre de l'application du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse Nationale d'allocations familiales dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et de l'application de taux bonifiés pour le calcul de la PSU (prestation de service unique).

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** progressent de 24 M€ pour atteindre 447 M€ en 2014, principalement du fait de recettes dynamiques liées aux travaux pour compte de tiers, passant de 45 M€ à 61 M€, en raison d'un important volume de régularisations des mandats sur exercices antérieurs. Par ailleurs, les recettes de loyers sont en hausse de 8 M€, sous l'effet notamment de 5,8 M€ de recettes exceptionnelles correspondant à la régularisation de loyers 2013 suite à une rectification du taux de TVA et d'une hausse des loyers consécutive au renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour Roland Garros pour un montant de 2 M€.

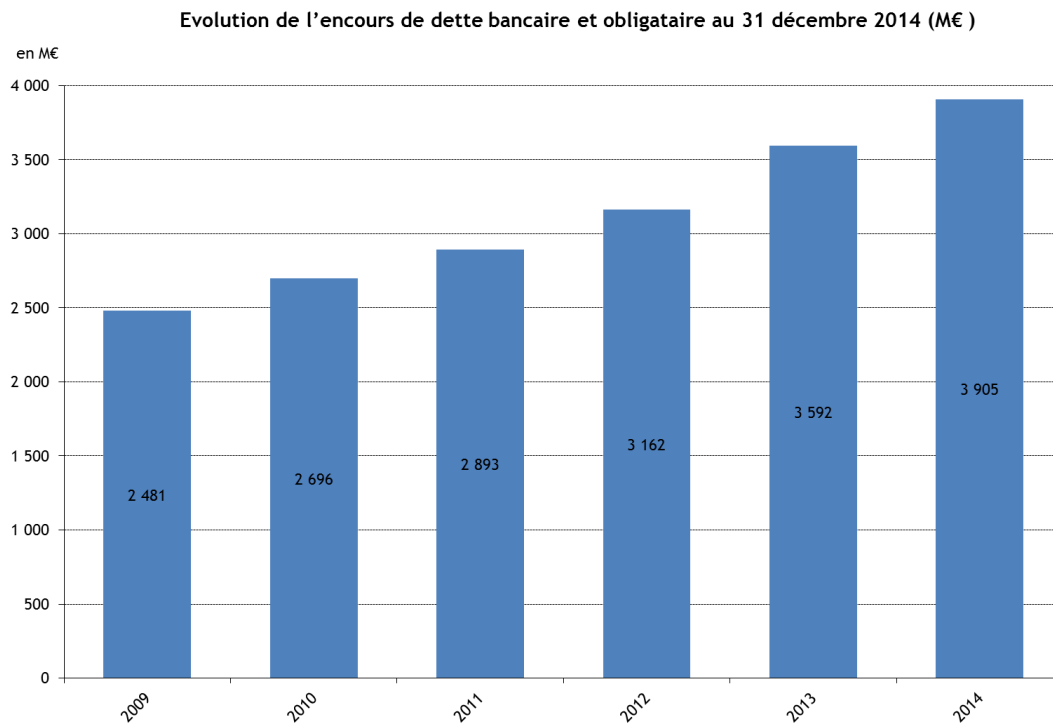
Enfin, les **produits exceptionnels**, d'un montant de 43 M€, sont supérieurs de 14 M€ par rapport au CA 2013. 4,4 M€ ont été perçus au titre de remboursements des frais et intérêts du Crédit Municipal de Paris.

Les **produits financiers** progressent nettement par rapport à 2013, puisqu'ils s'élèvent à 31 M€ contre 19 M€ sous l'effet d'opérations de swaps à hauteur de 13 M€ et du tirage de dividendes exceptionnels (+ 9,7 M€ de dividendes Régie Immobilière de la Ville de Paris - RIVP - et + 2,5 M€ de dividendes de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain - CPCU).

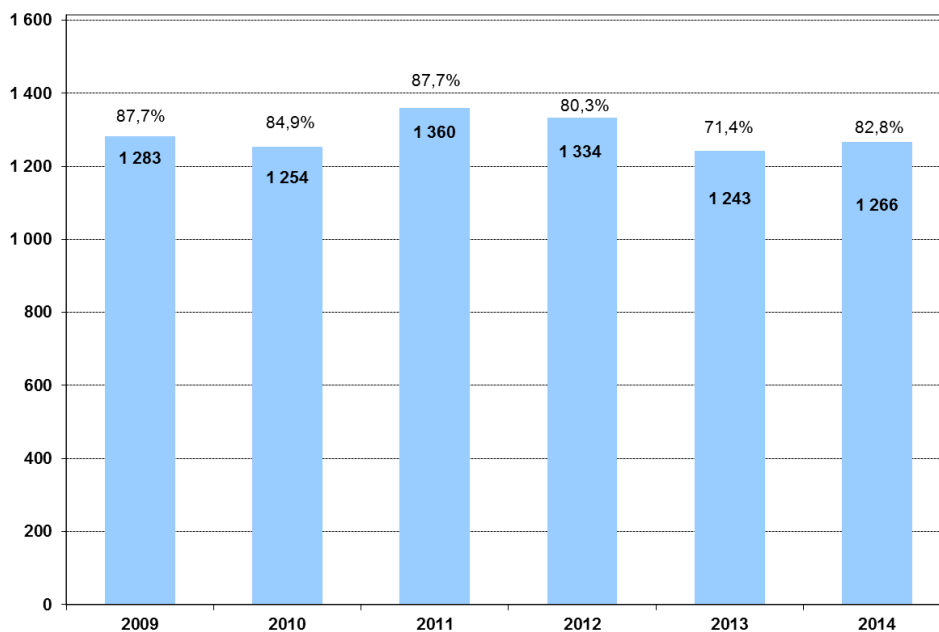
La **capacité de financement des investissements** de la collectivité parisienne augmente de 23 M€ pour atteindre 1 266 M€, en hausse de 2 % par rapport à 2013, ce niveau permettant de financer 83 % des besoins de financement en investissement. Ainsi, de nouveaux emprunts ont été souscrits à hauteur de 510 M€. 197 M€ d'emprunts ont par ailleurs été remboursés. L'encours net de la dette bancaire et obligataire augmente ainsi de 313 M€.

La dette bancaire et obligataire s'établit dès lors à un montant de 3 905 M€ à l'issue de l'exécution 2014, auquel s'ajoutent les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement à hauteur de 215 M€.

Paris demeure l'une des collectivités les moins endettées de France en 2014, avec un ratio d'encours de dette/recettes réelles de fonctionnement de 51 %, tandis que la moyenne nationale des communes de plus de 100 000 habitants est estimée à 79 % au 31 décembre 2013 (source Direction Générale des Collectivités Locales - DGCL).



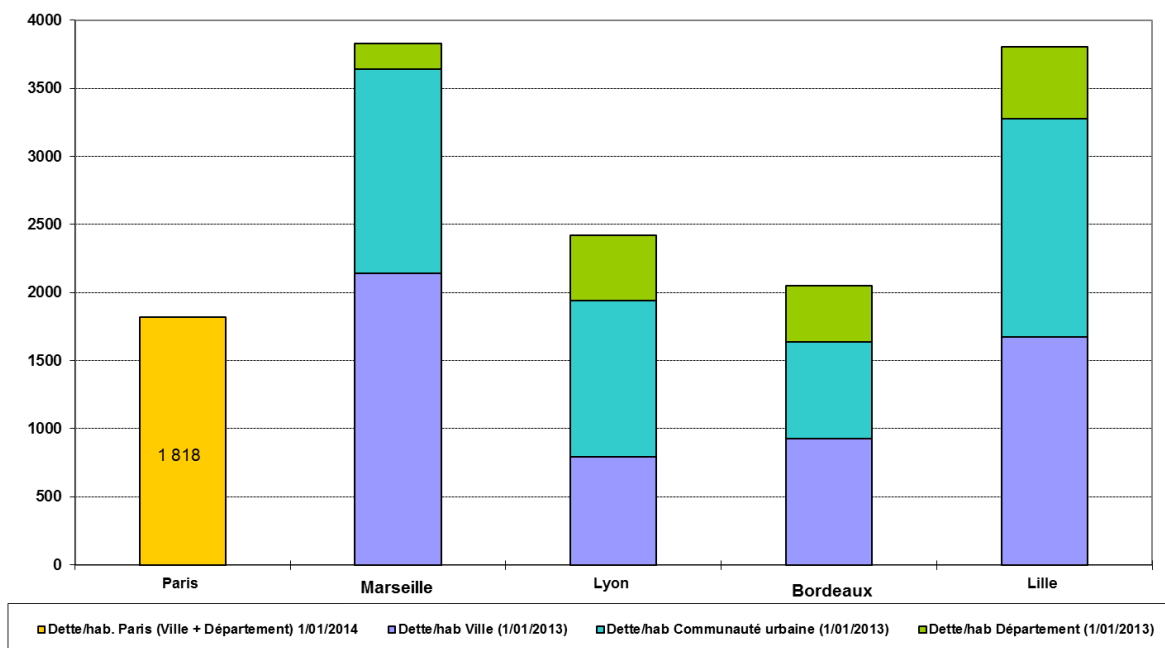
Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2009 en M€ et en % du montant des investissements réalisés



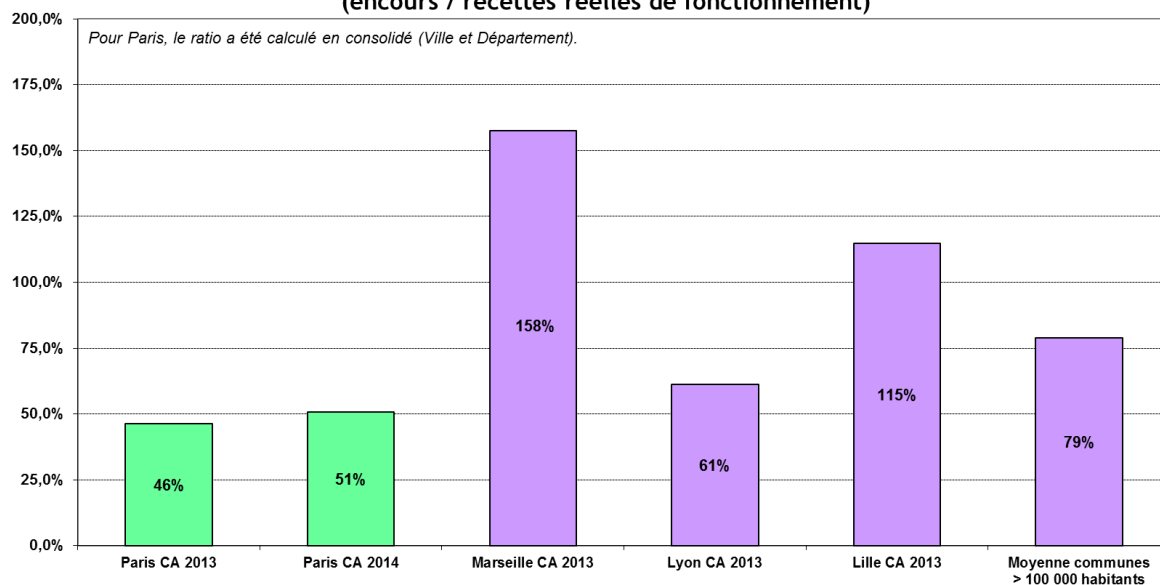
A noter un changement de périmètre sur ce graphique : auparavant, les recettes d'investissement exceptionnelles étaient distinguées des autres recettes. En l'absence de "recettes exceptionnelles" à partir de 2011, la distinction n'est plus affichée.

Dettes par habitant Données comparées

Source : base de données DGCL/Minéfi et documents budgétaires mis en ligne



Comparaison du ratio d'endettement (encours / recettes réelles de fonctionnement)



Source : base de données DGCL/Minefi

II/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

1) Soldes financiers consolidés 2009-2014

Soldes financiers consolidés 2009-2014 Ville et Département de Paris du CA 2009 au CA 2014 en millions d'euros							
	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Variation 2014/2013
Recettes courantes de fonctionnement	6 129	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	2%
Charges de gestion courante	5 547	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	3%
Epargne de gestion	582	881	978	863	703	676	-4%
Solde financier	-47	50	66	-79	-93	-97	5%
Solde exceptionnel	-46	34	46	-27	-38	2	-105%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 163	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 673	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	3%
Epargne brute	490	797	866	757	573	581	1%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	120	125	184	200	200	197	-2%
Epargne nette	370	672	682	557	373	384	3%
Recettes réelles d'investissement	793	457	495	577	671	686	2%
Capacité de financement des investissements	1 283	1 254	1 360	1 334	1 243	1 266	2%
Dépenses réelles d'investissement	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	-12%
Besoin de financement	300	348	375	528	697	460	-34%
Nouveaux emprunts	275	340	381	470	630	510	-19%
Fonds de roulement au 1/1	318	293	285	288	230	163	
Variation du fonds de roulement	-25	8	6	-58	-67	50	
Fonds de roulement au 31/12	293	285	291	230	163	213	
Encours de dette au 1/1	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	
Encours de dette au 31/12	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	
Variation de l'encours de dette	155	215	197	327	436	466	
Capacité de financement	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	

2) CA Ville

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA VILLE			
Equilibre financier			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	5 001 133 382,49	Comptes 70 à 75 + 013	5 550 766 206,26
66 Charges financières	128 187 885,40	76 Produits financiers	29 747 832,95
67 Charges exceptionnelles	48 959 858,02	77 Produits exceptionnels	201 981 031,30
Total dépenses réelles	5 178 281 125,91	Total recettes réelles et mixtes	5 782 495 070,51
Solde des opérations réelles		604 213 944,60	
Opérations d'ordre de section à section			
Total dépenses d'ordre	457 040 593,38	Total recettes d'ordre	14 567 286,81
Total (opérations réelles et d'ordre)	5 635 321 719,29	Total (opérations réelles et d'ordre)	5 797 062 357,32
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	134 948 473,78
		Cumul des recettes	5 932 010 831,10
Résultat de fonctionnement		Excédent :	
		296 689 111,81	
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	733 248,75	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	166 813 521,31
13 Subventions	325 873,48	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	198 393 121,22	27 Remboursements de prêts	197 971 931,80
16449 Crédit revolving	100 000 000,00	Autres ressources externes définitives	
		20 Immobilisations incorporelles	93 421,75
		204 subventions d'équipement	0,00
		21 Immobilisations corporelles	113 518,00
		23 Immobilisations en cours	4 661 208,09
26 Participations	90 000,00	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
27 Autres immobilisations financières	65 471 068,37	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	197 826 655,43
Dépenses d'équipement		Autres ressources externes non définitives	
20 Immobilisations incorporelles	9 262 610,49	163 Emprunts obligataires	169 856 865,50
204 Subventions d'équipements versées	473 711 409,02	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	439 930 000,00
21 Immobilisations corporelles	333 100 060,70	16449 Crédit revolving	
23 Immobilisations en cours	746 133 202,46	165 Dépôts et cautionnements reçus	466,11
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	152 472 559,21
45 Opérations pour compte de tiers	16 232 225,60	45 Opérations pour compte de tiers	15 795 552,55
Total dépenses réelles	1 943 452 820,09	Total recettes réelles	1 345 535 699,75
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		597 917 120,34	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	443 951 361,25	Total	443 951 361,25
Opérations d'ordre de section à section			
Total	14 567 286,81	Total	457 040 593,38
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 401 971 468,15	Total (opérations réelles et d'ordre)	2 246 527 654,38
D001 Résultat reporté n-1	154 456 879,56	R1068 Affectation n-1	195 404 480,47
Total dépenses d'investissement	2 556 428 347,71	Total recettes d'investissement	2 441 932 134,85
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit	
		114 496 212,86	

3) CA Département

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU DEPARTEMENT			
Equilibre financier			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles et mixtes			
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 559 215 911,44	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 941 670 866,47
016 APA	134 775 755,16	016 APA	13 801 703,18
015/017 RSA	398 996 809,60	015/017 RSA	263 569 169,32
66 Charges financières	0,78	76 Produits financiers	1 283 198,55
67 Charges exceptionnelles	3 289 845,52	77 Produits exceptionnels	11 087 383,96
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	112 000,00
Total dépenses réelles et mixtes	3 096 278 322,50	Total recettes réelles et mixtes	3 231 524 321,48
Solde des opérations réelles et mixtes		135 245 998,98	
Opérations d'ordre de section à section			
Total des dépenses d'ordre	97 592 052,93	Total des recettes d'ordre	78 371 348,20
Total (opérations réelles et d'ordre)	3 193 870 375,43	Total (opérations réelles et d'ordre)	3 309 895 669,68
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	0,00
Total dépenses de fonctionnement	3 193 870 375,43	Total recettes de fonctionnement	3 309 895 669,68
Résultat de fonctionnement		Excédent :	
		116 025 294,25	
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invts. Directs)	56 499 925,78	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	8 447 338,58
Dépenses d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles	771 367,67	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 485 005,55	23 Immobilisations en cours	954 620,80
23 Immobilisations en cours	53 950 319,93	27 Autres immobilisations financières	0,00
		274 Remboursements de prêts	660 174,25
018 RSA	293 232,63	018 RSA	0,00
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	133 620 979,06	13 Subventions d'équipement reçues	89 697 470,98
		165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
204 Subventions d'équipement versées	133 620 979,06	204 Subventions d'équipement versées	0,00
45 Travaux pour compte de tiers	3 978 429,33	45 Participations de tiers aux travaux faits pour leur compte	6 039 199,58
Dépenses financières			
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	0,00		
27 Autres immobilisations financières	3 340 675,00		
10 Dotations et fonds divers	0,00		
Total dépenses réelles	197 440 009,17	Total recettes réelles	105 798 804,19
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		91 641 204,98	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	156 296,21	Total	156 296,21
Opérations d'ordre de section à section			
Total	78 371 348,20	Total	97 592 052,93
Total (opérations réelles et d'ordre)	275 967 653,58	Total (opérations réelles et d'ordre)	203 547 153,33
D001 Résultat reporté n-1	76 022 892,11	R1068 Affectation n-1	62 038 797,49
Total dépenses d'investissement	351 990 545,69	Total recettes d'investissement	265 585 950,82
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit :	
		86 404 594,87	

4) Principaux ratios

Principaux Ratios financiers de la Collectivité parisienne (Ville et Département)

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
------------	------------	------------	------------	------------	------------

1 . Taux d'épargne nette

Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	5,8%	10,2%	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%
---	------	-------	------	------	------	------

mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.

2 . Indicateurs d'endettement

Encours de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	39,0%	40,8%	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Encours de la dette en capital/Epargne Brute	5,1	3,4	3,3	4,3	6,4	6,3
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----

nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette

Encours de dette/Population (en euros)	1 156	1 207	1 295	1 426	1 611	1 811
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

3 . Indicateur de rigidité des charges de structure

Charges de personnel/Recettes réelles de fonctionnement	31,2%	30,7%	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses

4 . Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (ville uniquement)

Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE)/Potentiel fiscal 4 taxes	57,0%	59,6%	61,1%	53,6%	53,1%	53,3%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

*mesure la marge de manoeuvre fiscale
(possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)*

5 . Effort fiscal (ville uniquement)

Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes	47,9%	49,3%	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

*mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages
(possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)*

* Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

III/ RÉVISION PAR FITCH RATINGS DE LA PERSPECTIVE ASSOCIÉE À LA NOTE DE LA VILLE

1) Perspective

Fitch passe de stable à négative la perspective de la ville de Paris et confirme la note « AA ».

Fitch Ratings a révisé la perspective de la note de la ville de Paris qui passe de stable à négative, et confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings* - IDR) à long terme en devises et en monnaie locale à « 'AA ». Dans le même temps, la note de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings* - IDR) à court terme a été confirmée à « F1+ ».

2) Note à court terme

Fitch a également confirmé les notes « AA » et « F1+ » du programme d'Euro Medium Term Notes, d'un plafond de 4 milliards d'euros, et la note « F1+ » du programme de billets de trésorerie de 800 millions d'euros.

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Émetteur ainsi que sur les droits attachés aux instruments financiers et elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

VILLE DE PARIS

17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Numéros de téléphone : +33 (0)1 42 76 34 21 ou +33 (0)1 42 76 35 13

Représentée par: Jean-Baptiste Nicolas

Directeur des Finances

Paris, le 6 juillet 2015



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers ("AMF") a apposé le visa n°15-341 en date du 6 juillet 2015 sur le présent Supplément au Prospectus de Base. Ce Supplément au Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce prospectus donnera lieu à la publication de conditions définitives.